L'ABEILLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS

Journal Quotidien

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

—Paraissant le—

SAMEDI MATIN

—ET—

Renfermant toutes les Matières Publiées pendant la Semaine dans l'Edition Quotidienne.

Edition Hebdomadaire

Un An..... $3 00

Six Mois..... 1 50

Quatre Mois..... 1 00

On s'abonne à la Semaine avec les Porteurs et le Marchands de Journaux.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger ;

Un Bulletin Maritime ;

Une liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans ;

Une liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans

Un Bulletin Financier ;

Un Bulletin Commercial ;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer.

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

323 - CHARTRES - 323

L'EDITION HEBDOMADAIRE,

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe

Bureaux et Ateliers,

323 RUE DE CHARTRES,

Entre Conti et Bienville

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 1305 rue Johnson—Bâtisse à deux étages consistant d'une résidence et d'une boutique de barbier anciennement établie.

Succession de Victor Dislenschneider et femme.

No 71,225—Cour Civile de District—Division A.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI le 22 octobre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 15 septembre 1903 par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, dans l'affaire ci-dessous intitulée et numérotée.

Un certain lot ou portion de terre ensemble avec toute les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances ci-dessus appartenant situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par le chemin du Bayou, les rues Galvez, Johnson et Quartier, et mesurant d'après un plan fait par L. H. Pilié le 19 mai 1882. Trente sept pieds cinq pouces de face à la rue Quartier, soixante trois pieds quatre pouces de face à la rue Johnson, dix pieds onze pouces et trois lignes de face au Chemin du Bayou et quatre vingt pieds deux pouces et deux lignes sur les lignes séparant ledit lot de la balance de l'îlet.

Les améliorations comprenant une bâtisse à deux étages en bois, consistant en une résidence et en une boutique de barbier anciennement établie connue comme No 1305 rue Johnson, le tout en bonne condition et à proximité de tous les agréments.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, en un et deux ans en billets de l'acquéreur portant sept pour cent d'intérêt par an, de la date jusqu'au paiement devant être garantis par hypothèque, privilège de vendeur sur la propriété vendue et par les clauses usuelles de sécurité. L'acte de vente devant être passé pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur devant assumer les taxes de 1903 en plus et au dessus du prix d'adjudication.

20 sept—20 27—Oct 4 11 18 22.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Excellente pour Placement dans le Quatrième District.

Emplacement splendide pour commerce et demeure No 3009 rue Tchoupitoulas, entre les rues Septième et Huitième.

Cottage simple 414 et 416 rue Huitième et cottage double Nos 418 et 420 rue Huitième, entre les rues Tchoupitoulas et St Thomas.

Cottage simple en briques No 2618 rue Tchoupitoulas et le cottage double en briques Nos 2620 et 2622 rue Tchoupitoulas.

Succession d'Elizabeth Hammel.

No 71,581—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 19 novembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 13 octobre 1903, par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. George H. Théard, juge de la Division E, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

1° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas (anciennement Levée), Septième, Huitième et Fulton, désigné par le No un sur un plan dressé par C. A. Hedim, daté le 26 avril 1849, déposé par le No 91 parmi les archives de J. R. Beard, ancien notaire, lequel lot mesure vingt pieds cinq pouces et une ligne et 3|5 à la rue Tchoupitoulas, cent quarante trois pieds quatre pouces six et 3|5 lignes de profondeur sur la ligne de division du lot No deux, cent quarante sept pieds neuf pouces et cinq lignes de profondeur sur l'autre ligne de côté et vingt pieds de largeur sur la ligne du fond, le tout en mesure américaine.

Les améliorations comprenant le joli emplacement à deux étages en bois pour résidence et commerce No 3009 rue Tchoupitoulas et contenant boutique et quatre chambres au rez-de-chaussée et galerie avec cinq chambres au premier étage aussi une bâtisse dans le fond à deux étages ayant deux chambres à chaque étage, la cour a deux citernes, la maison est bien louée et rapporte $25.00 par mois.

2° Deux lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le quatrième district de cette ville, désignés par les Nos cinq et six dans l'îlet No 8, borné par les rues Huitième, Neuvième, Tchoupitoulas (anciennement Levée) et St Thomas (anciennement Fulton), lesquels lots sont contigus et mesurant chacun trente pieds de face à la rue Huitième sur cent profondeurs suivantes. Le lot No cinq de cent deux pieds, deux pouces sur la ligne de côté borné par les lots Nos 1, 2, 3 et 4 et cent un pieds, deux pouces de largeur dans le fond, et le lot No six a cent un pieds un pouce sur la ligne du lot No cinq et cent pieds sur la ligne du lot No 7, et dix neuf pieds, deux pouces sur la ligne du fond.

Les améliorations consistant en deux jolies résidences doubles en bois Nos 414 416 et 418 420 rue Huitième Nos 414-416 comprenant un cottage simple contenant galerie sur le côté et quatre chambres, citerne etc., et se loue $7.00 par mois. Nos 418-420 est une résidence double ayant trois chambres de chaque côté et se loue pour $7.00 par côté.

3° Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant situés dans ledit quatrième district de cette ville, désignés par les Nos quatorze et quinze, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Troisième, Quatrième et Water, sur un plan fait par L. H. Pilié voyer le 21 octobre 1859, déposé en l'étude de J. D. Augustin, ancien notaire, sur un plan No 282 déposé parmi les archives de T. Guyol, ancien notaire, lesquels lots mesurant chacun vingt-cinq pieds onze pouces six lignes de face à la rue Tchoupitoulas sur les profondeurs suivantes. Lot No 14, quatre vingt dix pieds, onze pouces et trois lignes, sur la ligne de côté le plus près de la rue Troisième, et de quatre vingt onze pieds, quatre pouces, sur la ligne la plus près de la rue Quatrième, et vingt cinq pieds dix pouces et six lignes de largeur dans le fond, et le lot No 15, quatre vingt dix pieds onze pouces et trois lignes sur la ligne du lot No 14 et quatre vingt dix pieds six pouces sur l'autre ligne de côté.

Les améliorations portant les numéros 2618 et 2620 2622, rue Tchoupitoulas—No 2618 comprenant un joli et substantiel cottage en briques en bonne condition et contenant galerie sur la façade, vestibule, cinq chambres et hangar fermé, etc et se loue pour $10 par mois.

Nos 2620 2622 comprenant un joli cottage double en briques ayant de chaque côté trois chambres, aussi bâtisse dans le fond ayant une chambre de chaque côté, la maison se loue pour $8 par côté et est en bonne condition.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs et la balance s'il y a en un et deux ans en billets des acquéreurs portant date égale avec l'adjudication, stipulant sept pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement devant être garantis par hypothèque et privilège du vendeur sur la propriété vendue, les taxes d'Etat pour l'année courante 1903, devant être assumées par les acquéreurs en sus et en plus du prix de l'adjudication. Les actes de vente devant contenir les stipulations notariales d'usage, pour tout honoraires d'avocat et en cas de poursuites, le transfert de l'assurance etc., devant être passés pardevant Felix J. Dreyfous, notaire aux frais des acquéreurs.

1 oct—18 25—nov 1—1 15

ANNONCE JUDICIAIRE

No 71,581—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Succession de Elizabeth Hammel.

PAR STROUDBACK & STERN, Léonard L. Stern, Encanteur—MARDI le 27 octobre 1903, à l'heure de midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu, en vertu d'un ordre de Cour signé le 13 octobre 1903, par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Division E, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant.

Frais.

10 oct—10 27

Geo. G. Friedrichs.

ANNONCE JUDICIAIRE

EN vertu d'un ordre de vente rendu par la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans la succession de H. Meyer et L. M. Brown, il sera procédé à la vente publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à l'enchère publique, le lundi 26 octobre 1903, à une heure de l'après-midi, la propriété ci-après décrite, savoir: La moitié indivise en N. E. E. [illegible] 20 [illegible] dans la paroisse d'Orléans.

[illegible]

Conditions—Comptant.

[illegible] 1903—27

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Le Magnifique Cottage Elevé,

Avec Terrains Spacieux, No 1233 Rue Huitième.

Encoignure Chestnut.

La Belle Bâtisse,

Avec Pelouse, coin des rues Chestnut et Sixième.

La Grande et Jolie Résidence,

2712 Esplanade.

De magnifiques lots à bâtir,

Dans l'Ilet des Rues Esplanade, Belle, White et Crète.

—ET—

QUATRE SPLENDIDES LOTS A BATIR, Rue du Canal, Coin de la Rue Alexander,

Borné par Murat et Iberville,

Mesurant 200 pieds de face à la rue du Canal sur une profondeur de 132 pieds.

Wilfred Beebe vs Mme Daisy Cook, femme de Sidney Cook, et son mari.

No 70,906—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division D.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, 19 novembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 24 septembre 1903 et signé le 30 septembre 1903, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

No 1. Quatre lots de terre vacants, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 590, borné par les rues Canal, Alexander, Murat et Donaue, désignés par les Nos Un, Deux, Trois et Quatre, sur un plan de Hedin & Schlarbaum, architectes, daté le 17 novembre 1853 et déposé en l'étude d'Amédée Dufatel, ancien notaire, attenant l'un à l'autre et mesurant ensemble, plus ou moins, cent trente deux pieds, un pouce et sept lignes de face à la rue Alexander, deux cent neuf pieds, onze pouces et quatre lignes sur la rue du Canal et deux cent quarante huit sur une ligne sur l'autre ligne de côté divisant lesdits lots de la balance dudit îlet qui est d'une forme irrégulière.

No 2 Quatre certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations etc. qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Bell (anciennement St John), White (ou Sixième) et Crète (ou Septième) designés par les Nos trois, quatre, cinq et six sur un croquis annexé à la vente par la défunte Veuve Henry Beebe à Richard P. Stock, et passé pardevant F. D. Charbonnet, notaire, le 27me jour de mai 1901, d'après ledit croquis lesdits lots mesurent comme suit:

Lot No "Trois" formant le coin des rues Esplanade et White (ou Sixième) mesurant soixante neuf pieds onze pouces et huit lignes de face à la rue Esplanade, cinquante cinq pieds huit pouces et quatre lignes de largeur sur la ligne du fond, cent trente cinq pieds quatre pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne de côté du lot No Deux et cent trente pieds dix pouces et six lignes de profondeur et face de à la rue White (ou Sixième).

Lot No "Quatre" mesure quarante pieds huit pouces de face sur la rue White (ou Sixième) vingt sept pieds de largeur dans le fond cent onze pieds quatre pouces et sept lignes de profondeur dans les lignes du fond des lots Nos Deux et Trois, et cent un pieds sept pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne le divisant du No Cinq.

Lot No Cinq mesurant quarante deux pieds, huit pouces de face à la rue White (ou Sixième) vingt sept pieds de large dans le fond, cent un pieds sept pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot No Quatre, et quatre vingt treize pieds, cinq pouces et sept lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot No Six.

Lot No Six formant l'encoignure de la rue Bell (anciennement St John) et rue White (ou Sixième) mesurant quarante deux pieds huit pouces de face à la rue White (ou Sixième) vingt sept pieds de largeur dans le fond, quatre vingt treize pieds cinq pouces et sept lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot No Cinq et quatre vingt dix pieds de profondeur et façade sur la rue Bell (anciennement St John).

No 3. Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Esplanade, Bell, White et Crète désignés par les lettres A et B sur un certain plan d'arpentage par Chas. O. De Armas, ingénieur de ville, daté le 17 octobre 1903 et mesurant comme suit: Le lot A formant encoignure des rues Esplanade et Crète mesurant 50 pieds, 9 pouces de face à la rue Esplanade, cent dix pieds, 11 pouces et quatre lignes à la rue Crète, sur une ligne huit pieds un pouce sur la rue Bell et une profondeur de cent quarante un pieds quatre pouces et trois lignes à la ligne de côté vers la rue White, ou mesure pour moins.

Le lot B dans le même district et lot est contigu au lot ci-dessus décrit et a une façade de cent trente sept pieds cinq pouces à la rue Esplanade et une profondeur sur la ligne de côté vers la rue Crète de cent quarante et un pieds quatre pouces et trois lignes et une profondeur sur la ligne de côté vers la rue White de deux cent trente pieds neuf pouces et sur la ligne du fond, un pieds, quatre pouces et quatre lignes sur la rue Bell ou mesure pour moins.

Les améliorations comprennent une grande et importante résidence connue comme No 2712 avenue de l'Esplanade, la résidence contenant galerie sur la façade et un grand vestibule au centre de trois étages et quatre chambres à coucher, salle à manger, salle à déjeuner, cuisine, office au rez-de-chaussée, quatre chambres à coucher au premier étage, deux au second étage, la maison est bien tapissée, installations de gaz partout, jolie pelouse sur le côté, deux citernes. La maison est bien louée et rapporte [illegible] par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un et deux ans avec sept pour cent d'intérêt de la date de l'acte de vente garanti par hypothèque et les clauses usuelles de sécurité. Les actes de vente devant être passés pardevant F. D. Charbonnet, notaire public, aux frais des acquéreurs, qui assumeront en plus les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1903 et devront aussi payer comptant au moment de l'adjudication dix pour cent du prix d'achat. L'acquéreur ou les acquéreurs paieront cinq pour cent sur le montant dudit billet ou billets en cas de nécessité d'un procès ou des procès pour en forcer le paiement, dans les billets et pour garantir aussi le privilège des vendeurs et hypothèques spéciales.

Diskelspiel & Hart, avocats.

Sambola & Durros, avocats.

15 oct—18 18 25—nov 1 8 15 17 19

Peter Gallagher

Successeur de Curtis et Gallagher

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mardi, le 27 octobre 1903.

No 616 rue Neuvième,

(Entre les rues Chippewa et St Thomas.)

Une Résidence commode à deux étages,

Louée à $26.00 par mois, le terrain mesurant environ 29x110.

Succession de Patrick Gallagher.

No 71,443—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C.

PAR PETER GALLAGHER encanteur—No 846 rue Commune—MARDI le 27 octobre 1903 en vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C, l'Hon. John St Paul, juge, daté et signé le 21 septembre 1903, et adressé à Peter Gallagher encanteur il sera offert en vente à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Nouvième, Chippewa, Harmonie et St-Thomas désigné par le numéro 18 et mesurant vingt-neuf pieds de face à la rue Neuvième sur cent neuf pieds onze pouces et une ligne de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un et deux ans avec sept pour cent d'intérêt de la date de l'acte de vente garanti par billets de l'acquéreur et les clauses usuelles de sécurité. Acte de vente pardevant C. G. Reinctusch, notaire, aux frais de l'acquéreur.

PETER GALLAGHER, Encanteur.

No 846 rue Commune

John B. Fisher, avocat.

N. B.—L'acquéreur doit payer 10 0|0 du prix d'achat au moment de l'adjudication.

25sept—25 27—oct 4 11 18 25 27

Le "Title & Mortgage Guarantee Co., Ltd".

Bureau 312 Bâtisse Hennen.

Vous assure contre les vices dans les titres de vos propriétés. Titres examinés avec soin. L'examen ne vous coûte rien si le bon n'a pas été émis.

Venez nous Consulter pour Renseignements.

3 sept—3m—mar jeu dim

J. Paul Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage

—DE—

Propriétés Commerciales de Valeur

Pour Chercheurs de Placements

Dans le Quatrième District

Près du Marché de la rue Neuvième, et vis-à-vis de la station des chars de la rue Magasins, à Proximité des Ecoles et Eglises, etc.

No 3234 rue Magasins,

A l'encoignure de la rue Pleasant. Occupée comme buvette, sujette à un bail expirant le 30 octobre 1906.

No 3236 rue Magasins,

Occupée comme un salon d'huîtres et restaurant.

Nos 3240 et 3242 rue Magasins

Occupée par une buanderie et boutique de barbier.

Nos 1028 et 1030 rue Pleasant,

Occupée comme une résidence.

Philip Kammer et als vs Christian Meyer et les mineurs Marie Kammer et Gussie Kammer.

No 71,302—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division B.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—731 rue Common—JEUDI le 22 octobre 1903 à midi, à la Bourse des Encanteurs de la Nouvelle Orléans, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 4 septembre 1903 et signé le 18 septembre 1903 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Div. D agissant pour l'Hon. Fred. D. King, juge de la Div. B maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée les propriétés ci-après décrites savoir:

1er—Quatre certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le quatrième district de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet No 122, borné par les rues Magasin, Pleasant, Tonsipano et Constance autrefois rue Live Oak, désignés sur un plan en deux de terre fait par George de Armas voyer, daté le 11 juin 1903 et annexé à un inventaire pris par James Boyd Grimage notaire le 29 août 1903, par les lettres "A", "B", "C" et "D" et mesurant en mesure américaine comme suit, à savoir—

Le lot A formant l'encoignure des rues Magasin et Pleasant et mesurant trente deux pieds onze pouces de face à la rue Magasin, le même largeur dans le fond sur une profondeur de soixante douze pieds de face à la rue Pleasant et soixante et onze pieds six pouces et six lignes de profondeur sur l'autre côté contigu au lot B et est composé de la portion de la façade du lot original No neuf.

Le lot B est contigu au lot A commençant à une distance de trente deux pieds onze pouces de l'encoignure des rues Magasin et Pleasant mesurant vingt sept pieds onze pouces de face à la rue Magasin sur une profondeur de soixante et onze pieds six pouces et six lignes sur le côté contigu à la rue Pleasant et soixante et onze pieds un pouce et quatre lignes sur l'autre côté contigu au lot C et est composé de la grande portion de la façade du lot No dix.

Le lot C est contigu au lot B et commençant à une distance de soixante pieds huit pouces de l'encoignure des rues Magasin et Pleasant mesurant trente huit pieds deux pouces de façade à la rue Magasin le même largeur dans le fond sur une profondeur de cent deux pieds huit pouces et deux lignes entre lignes égales et parallèles et est composé de la portion du lot original No six et du tout du lot No onze.

Le lot D est contigu aux lots A et B dans le fond et commence à une distance de soixante douze pieds de l'encoignure des rues Magasin et Pleasant mesurant trente huit pieds deux pouces et deux lignes de face à la rue Pleasant trente neuf pieds six pouces et six lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de soixante pieds trois pouces entre lignes égales et est composé de la portion du fond des lots Nos Neuf et Dix.

2me. Dix actions du fond Capital de la Lafayette Fire Insurance Company, dont Nous est demandé par le certificat No 102 daté le 1er mars 1895 et reçu au nom de la succession de Séraphine Kammer.

Conditions—Un tiers comptant pour 1903 devant être payé au jour de la vente, le reste en trois ans par versements égaux payables le 1er janvier 1904 et 1905 avec intérêt à 7 0|0 par an payable annuellement, garanties par hypothèque et privilège de vendeur sur les propriétés vendues, et toutes les clauses usuelles de sécurité, les actes devant porter quittance du prix de vente, les actes devant être passés pardevant Henry Dufour, notaire, aux frais de l'acquéreur.

G. E. Kernenmeyer, avocat pour le plaignant.

Henry L. Garland et Root Legier, avocats pour les défendeurs.

20sept—20 27—oct 4 11 18 22

Téléphonez—

J. GARLICK,

L'UNIQUE AFFICHEUR.

Les meilleurs tableaux, réclames équitables.

Bureau 633 Place Commerciale

VENTES A L'ENCAN.

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le cottage simple en bois, 2121 Magnolia, entre les rues Jackson et Joséphine.

Succession de Anna C. Menk.

No 71,300—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis, Encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—MARDI le 3 novembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 1er octobre 1903 de l'Hon. John St Paul, juge de la susdite Cour, Division C, agissant pour l'Hon. Fred D. King, juge de ladite Cour, Division B maintenant absent en congé dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Joséphine, Jackson, Clara et Magnolia, maintenant Magnolia, désigné par le No 6 sur un plan spécial déposé en l'étude de Hebert J. Ker, notaire en cette ville, comme plan No 12, du livre des plans No 1, lequel lot mesure en mesure américaine, 30 pieds de face à la rue Magnolia, 30 pieds de largeur dans le fond et une profondeur de 120 pieds 3 pouces 1 ligne entre lignes parallèles, les améliorations sont désignées par le No 2121 rue Magnolia, et comprenant un cottage simple en bois, grand passage pour voiture sur le côté, contenant 4 chambres petit hangar, écurie avec 13 stalles, citerne, hangar.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur la balance, s'il y en a, représentée par des billets de l'acquéreur payables en un et deux ans après date avec intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garantis dans leur paiement par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue avec toutes les clauses usuelles de sécurité, 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Valentine J. Stentz, notaire, aux frais de l'acquéreur, et l'acquéreur devant assumer les taxes de 1903 au dessus du prix de l'adjudication.

Geo. J. Unterreiner, avocat.

3 oct—3 4 11 18 25—nov 1 3

ANNONCE JUDICIAIRE

Résidences Simples et Double dans le Quatrième District

Succession de Nicholas L. Keating.

No 71,104—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS DANZIGER & TESSIER, encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—MARDI le 3 novembre 1903 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union il sera vendu à l'enchère publique, en vertu [illegible] 1903 de l'Hon. [illegible] vision C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

1° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Carondelet, Ste Marie, St André et l'avenue St Charles, désigné par la lettre A sur un plan en certificat d'arpentage, daté le 1er mars 1893, signé par J. O. Hassam architecte, assistant ingénieur de ville; d'après ledit plan le lot mesure 53 pieds 9 pouces de face à la rue Carondelet, 96 pieds 1 pouce 2 lignes sur la ligne de division du lot "D" 61 pieds 6 pouces sur une première profondeur faisant face à la rue Ste Marie, de là se rétrécissant à angle droit 27 pieds 6 pouces, de là une seconde profondeur de 35 pieds 4 pouces vers la ligne du fond qui a 26 pieds 3 pouces. Les améliorations sont désignées par le No 1904 rue Carondelet et comprenant une résidence simple à deux étages retirée du trottoir ayant une grille en fer sur le devant et contenant galerie sur la façade, vestibule, corridors, salons doubles à arches, salle à manger, salle à déjeuner, cuisine, office au rez-de-chaussée, vestibule, cinq grandes chambres à coucher, chambre à bain, chambre pour malade au premier étage. La maison est bien tapissée, installations de gaz partout, jolie pelouse sur le côté, deux citernes. Une résidence de rapport bien du bon voisinage.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même district et ilet et est contigu à la propriété ci-dessus décrite, désignée par la lettre B sur le plan ci-dessus et mesurant 24 pieds 2 lignes de face à la rue Carondelet, 120 pieds 7 pouces 2 lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue St André, 30 pieds 1 pouce 2 lignes de profondeur sur la ligne de division du lot A de là s'élargissant à angle droit 3 pouces de là une seconde profondeur de 24 pieds 8 pouces à la ligne du fond sur celle de 24 pieds 10 pouces 2 lignes. Les améliorations sont désignées par le No 1906 rue Carondelet et comprenant une résidence simple à deux étages contenant au rez de chaussée, vestibule, salons doubles, salle à manger, cuisine, office, au premier étage vestibule, 5 chambres à coucher, chambre à bain. La maison est tapissée avec installations de gaz partout, 2 citernes et hangar dans la cour. Une bonne résidence ou placement rémunératif.

3° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même district et ilet comme les mentionnées premièrement et secondement propriétés décrites, désignées par la lettre B sur ledit plan par Hassam d'après lequel ledit lot mesurant 30 pieds 1 pouce 2 lignes de face à la rue Ste Marie 53 pieds de profondeur sur la ligne de division du lot "C" 27 pieds 6 pouces de profondeur sur la première ligne de [illegible] de là se rétrécissant à angle droit 15 pieds 3 pouces de là une seconde profondeur de 23 pieds 6 pouces à la ligne du fond laquelle a 24 pieds 9 pouces. Les améliorations sont désignées par le No 1908 rue Ste Marie et comprenant une résidence simple à deux étages contenant vestibule, quatre chambres au rez de chaussée, le premier étage contenant quatre chambres, galerie, vestibule, hangar, deux citernes dans la cour. La maison est tapissée, installations de gaz partout.

4° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Baronne, Félicité, Carondelet et St André, désigné comme lot 7 de l'ilet 5 sur un plan No 29 du livre des plans déposé parmi les archives de G. E. Stringer, ancien notaire, lequel lot mesurant 30 pieds de face à la rue Carondelet sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations sont désignées par les Nos 1[illegible] et 1427 rue Carondelet et comprenant un cottage double en bois contenant de chaque côté 6 chambres, galerie, citerne, hangar dans la cour. Toujours loué.

5° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Baronne, St André, Félicité et Divisadero sur un plan et certificat d'arpentage daté le 27 décembre 1902, signé par A. D. Aldige, arpenteur, [illegible] 30 pieds de face à la rue Félicité sur 21 pieds 1 pouce de profondeur, le reste de la ligne de ce lot mesurant 30 pieds de face à la rue Baronne sur 120 pieds de profondeur, les lignes de profondeur [illegible] Les améliorations sont désignées par les Nos 1427 et 1429 rue Baronne et comprenant un cottage double en bois contenant de chaque côté 6 chambres, galerie, citerne, hangar dans la cour. Toujours loué.

6° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Philippe, Saratoga et Sud Rampart désigné par le No 18 sur un plan fait par A. Kaelin, daté le 13 septembre 1852 et mesurant 30 pieds de face à la rue Première sur une profondeur de [illegible] pieds 9 pouces et façade sur une aire de 10 pieds de largeur contenant ledit lot et autres. Les améliorations sont désignées par le No 2011 rue Premiere et contenant 4 chambres, galerie sur la façade et le côté, citerne, hangar, etc.

Dans un bon voisinage et en demande par de bons locataires.

Conditions—1|3 ou plus comptant à l'option des acquéreurs et la balance s'il y a en un et deux ans en billets des acquéreurs devant être représentés par des billets de l'acquéreur payables en 1 et 2 ans après date portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garantis par lien de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue avec toutes les clauses usuelles de sécurité, les actes devant assumer les taxes de 1903 en plus et au dessus du prix de l'adjudication et faire un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Valentine J. Stentz notaire aux frais des acquéreurs.

1 oct—19 25—nov 1—15 17

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

Deux bons cottages simples dans le Quatrième District

No 2010 rue Sixième, entre les rues Rampart et Saratoga, et 2011 rue Première entre les rues Rampart et Saratoga.

Peter Windstein vs George Smith et als.

No 71,015—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS DANZIGER & TESSIER, J. C. Denis encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—JEUDI le 19 novembre 1903 midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu le 12 octobre 1903 et signé le 16 octobre 1903, par l'Hon. John St Paul, juge de la susdite Cour Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

1 Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Sixième, Septième, Sud Rampart et Saratoga désigné par la lettre A ou le No 9 sur un plan par J. A. D Hemécourt, daté le 27 mars 1891 et mesurant 30 pieds de face à la rue Sixième sur une profondeur de 110 pieds entre lignes égales et parallèles, les améliorations comprenant un cottage simple en bois désigné par le No 2016 rue Sixième et contenant 4 chambres, galerie du côté citerne, hangar, une bonne résidence ou un placement de rapport.

2 Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le quatrième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Philippe, Saratoga et Sud Rampart désigné par le No 18 sur un plan fait par A. Kaelin, daté le 13 septembre 1852 et mesurant 30 pieds de face à la rue Première sur une profondeur de [illegible] pieds 9 pouces et façade sur une aire de 10 pieds de largeur contenant ledit lot et autres. Les améliorations sont désignées par le No 2011 rue Premiere et contenant 4 chambres, galerie sur la façade et le côté, citerne, hangar, etc.

Dans un bon voisinage et en demande par de bons locataires.

Conditions—1|3 ou plus comptant à l'option des acquéreurs et la balance s'il y a en un et deux ans en billets des acquéreurs devant être représentés par des billets de l'acquéreur payables en 1 et 2 ans après date portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garantis par lien de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue avec toutes les clauses usuelles de sécurité, les actes devant assumer les taxes de 1903 en plus et au dessus du prix de l'adjudication et faire un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Valentine J. Stentz notaire aux frais des acquéreurs.

1 oct—19 25—nov 1—15 17

ANNONCE JUDICIAIRE

BON COTTAGE DOUBLE.

2658 et 2660 Chemin de Gentilly, près du terrain des courses.

Succession J. Elena Blount, femme divorcée d'Alfano Blanco.

No 71,428—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS DANZIGER & TESSIER, Encanteurs—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI le 10 novembre 1903 midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 5 octobre 1903, de l'Hon. John St Paul, juge de la susdite Cour Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Une portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le troisième district de cette ville dans l'ilet borné par le Chemin de Gentilly, la Grande Route St-Jean le Chemin de la Crète et la rue Septième et le Canal Alfano au Bassin Bayou, laquelle portion de terre est de la ligne partant A sur un croquis d'arpentage par C. Unsa, [illegible] voyer de ville, daté le 31 janvier 1894, et [illegible] référence à un acte passé [illegible] pardevant Geo. C. Wahrendorff, [illegible] mesurant 3[illegible] pieds 4 pouces de face au chemin de Gentilly sur une profondeur [illegible] de Gentilly de 113 pieds, une largeur dans le fond de 84 pieds et une profondeur sur la ligne de côté vers la Grande Route St Jean de 77 pieds 4 pouces laquelle dite portion de terre est [illegible] partie de lot No 8 et la plus grande portion du lot No 9 et une petite portion dans le fond du lot No